

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 25 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY André HELLE, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Évelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires et Patrice DUMORTIER, Hamid HAMLIL, Gilbert REBER, Pierre VOGELWEID membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Josette BESSE, Daniel BOUR, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT, Elghazi ZOUNDARI.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Jean-Claude JACOB, Claude GIRARD à Denis BANDELIER, Bernard LIAIS à Hamid HAMLIL, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Robert NATALE à André HELLE, Jean-Marc PELLETIER à Gilbert REBER, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Thierry MARCJAN, André THEVENOT à Patrice DUMROTIER.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT, Fabienne LISBOA, Nicolas PETERLINI, Myriam PISANO.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
18/02/10	18/02/10	En exercice	32
		Présents	26
		Votants	31

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Evelyne MANTEY est désignée.

2010-01-08 – Etude de faisabilité pour l'aménagement des espaces économiques majeurs
Rapporteur : Christian RAYOT

Réunion de la commission d' Appel d'Offres le 07 janvier 2010 :

Etudes de faisabilité pour l'aménagement des espaces économiques majeurs de la CCST.

(annule et remplace la délibération n° 2009-05-12 prise en date du 30 novembre 2009).

1. Rappel de la Procédure :

La procédure choisie est une procédure négociée soumise aux dispositions des articles 35, 65 et 66 du code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication au BOAMP (sous le numéro 09-174828) et au JOUE (sous les numéros 09-091362) le mercredi 5 août 2009. Il a été publié sur notre site internet le même jour. Le dossier de consultation pouvait être retiré informatiquement.

Le délai de dépôt des offres était fixé au lundi 14 septembre 2009 à 12 h 00.

2. Objet du Marché

Ce marché de prestations intellectuelles a pour objet de retenir un (des) bureau(x) d'études ou groupement(s) qui sera(ont) en charge des études de faisabilité pour le réaménagement des espaces économiques majeurs de la CCST. Il fait l'objet d'une tranche unique et est décomposé en 3 lots :

- Lot n° 1 : zone des Forges à Grandvillars (7,65 ha)
- Lot n° 2 : zone du faubourg de Belfort à Delle (29 ha)
- Lot n° 3 : zone économique « Les Fonteneilles-CEB » (environ 30 ha).

La durée du marché est de 12 mois. La mission démarrera au moment de la notification du marché au(x) prestataire(s) retenu(s).

3. Déroulement de la procédure :

3 prestataires ont retiré un dossier :

- le bureau B.E.P.I.C : 1 bd Jean Moulin – 44 100 NANTES
- Villes et Paysages – Agence Alsace : 1 rue Victor Hugo – 68 110 ILLZACH.
- La Société d'Équipement du Territoire de Belfort : 1 rue Morimont – BP 282- 90 005 BELFORT Cedex.

Un groupement d'entreprises a déposé une candidature dans les délais : la SODED, l'Agence RR&A et le bureau d'études BEJ.

4. Critères d'analyse du dossier de candidature :

Outre des certificats obligatoires:

le prestataire unique ou le groupement **devra démontrer par les documents fournis qu'il possède l'expérience et les compétences suivantes :**

- **d'un aménageur. Ainsi sera jugé sa capacité :**
 - ☞ de recueil de données auprès des acteurs économiques,
 - ☞ de coordination des différentes missions et du groupement le cas échéant,
 - ☞ de montage administratif, juridique et financier de ce type de prestation,
 - ☞ de coordination avec le maître d'ouvrage,
 - ☞ de rédaction de rapports intermédiaires et finaux.
- **d'un architecte urbaniste diplômé.**
- **d'un Bureau d'Études Techniques.**

Il aura les capacités :

- ☞ de mener l'ensemble des études d'infrastructures routières et réseaux avec une expérience en infrastructures industrielles, en schémas directeurs urbains et industriels et diagnostics de réseaux industriels,

- ☞ d'analyse des flux routiers,
- ☞ spécifiques en électricité et gaz,
- ☞ de chiffrage opérationnel de l'ensemble des travaux en site industriel.

5. Suites données

La candidature du groupement : Mongiello et Plisson, Villes et Paysages et Hagenmuller est rejetée pour réception hors délai.

La candidature SODEB, Agence RR&A et BEJ est retenue.

Il a été retenu ce qui suit : le montant de la prestation est de 271 500,00 € HT soit 324 714,00 € TTC pour les trois lots et se détaille ainsi :

Honoraire de la SODEB : 70200,00 € HT soit 83 959,20 € TTC

Honoraire de RR&A : 101 100,00 € HT soit 120915,60 € TTC

Honoraire de B.E.J : 100 200,00 € HT soit 119 839,20 € TTC

La commission d'Appel d'Offres du 07 janvier 2009 a attribuer le marché au groupement SODEB, Agence RR&A et B.E.J au vue de la proposition de classement par le pouvoir adjudicateur.

Le rapport de la C.A.O du 07 janvier est disponible au siège de la Communauté de Communes du Sud Territoire pour consultation.

Le plan de financement proposé pour les études de faisabilité est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Groupement	271 500,00 €	Etat (FNADT.....) 40 %	108 600,00 €
		CG 90 : Part égale à la Communauté de Communes du Sud Territoire soit 30 %	81 450,00 €
		Autofinancement	81 450,00 €
Total dépenses	271 500,00 €	Total recettes	271 500,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'attribution du marché faite par la C.A.O du 07 janvier 2010 au groupement SODEB, Agence RR&A et B.E.J.
- de valider la constitution du comité de pilotage et définir la constitution du comité de suivi, à savoir : Mrs OSER, PERRIN, TENAILLON, LOCATELLI, HELLE sous l'autorité de M le président.
- de valider le plan de financement proposé,
- de compléter si besoin les taux non acquis de l'Etat par participation égale du Conseil Général et de la CCST,
- d'autoriser Mr le Président à :
 - signer tout document relatif à cette prise de décision,
 - solliciter les subventions du présent plan de financement et d'en modifier les valeurs en fonction des éventuelles actualisations de l'opération,
 - compléter les subventions présentées par toutes autres ressources nouvelles ou en cas de participation moindre les remplacer par le financement de la collectivité.

L'offre du groupement SODEB, BEJ et REICHEN et ROBERT est disponible au siège de la CCST

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
Et publication ou notification le**

Le Président,

Le Président,